

MOTION DE LA 71^è SECTION DU CNU

Par un vote du jeudi 12 février 2009, lors de sa première session de qualification, à une très large majorité (19 oui), les membres de la section ont voté pour la motion suivante :

« Nous jugeons inacceptables la méthode de réforme en cours qui touche l'enseignement supérieur et la recherche en France, ainsi que les dispositions qu'elle prévoit.

Nous décidons ainsi la rétention administrative des résultats des qualifications des enseignants chercheurs jusqu'à la réunion de la seconde session».

Les membres de cette section ayant voté en faveur de cette motion rejoignent ainsi le mouvement national de protestation actuel concernant les réformes de l'enseignement supérieur et de la recherche.